



MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION EXERCICES 2027-2028-2029

**Est** par les présentes données par le soussigné, et ce conformément avec les articles 73 et 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation triennal est maintenant déposé et servira à l'imposition 2027-2028-2029.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière peut le faire au bureau municipal, situé au 3, rue de l'Église à Longue-Rive, aux heures normales d'ouverture de bureau, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 15 du lundi au mercredi et le jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 15 ainsi que de 18 h à 19 h.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, doit être déposée **avant le 1er mai suivant**, au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord sise au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins au moyen de la formule prescrite à cet effet, et, à en acquitter les frais prévus par le règlement 159-2022, le cas échéant.

Donné à Longue-Rive, le 10<sup>e</sup> jour de septembre 2026.

**Antoine Marcil**  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Longue-Rive

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 et 16h30 le 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2026 au bureau municipal, au bureau de poste et sur le site internet de la municipalité de Longue-Rive.

Donné à Longue-Rive, ce 10<sup>e</sup> jour de septembre 2026.

**Antoine Marcil**  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Longue-Rive